



Nouveau

Travailler en Valais tout en étudiant la langue

**Cours d'allemand ou de français pour les personnes
travaillant dans la construction en Valais**

Ce nouveau cours organisé par l'Association valaisanne des entrepreneurs [AVE] est destiné particulièrement à répondre aux besoins des personnes dont la langue maternelle n'est ni l'allemand ni le français et qui sont actives ou intéressées par une formation dans les métiers du bâtiment. Le cours se déroule en milieu professionnel. La première classe pilote ouvrira à l'automne 2024 et se déroulera durant toute l'année scolaire 2024–2025 dans le Haut-Valais.

A qui s'adresse ce cours ?

- Jeunes en fin de filière d'école obligatoire
- Jeunes ayant effectué une formation obligatoire à l'étranger
- Frontaliers avec besoins spécifiques
- Personnel adulte sans formation
- Personnel adulte sans connaissances de la langue allemande ou française

Objectifs du cours

1

Atteindre un niveau se situant entre A2 (AFP) et B1 (CFC) en allemand ou en français

2

Obtenir une première sensibilisation aux normes de sécurité et à la technique dans le domaine de la construction

3

Se préparer à intégrer une filière CFC, AFP ou art. 32

Planning

De septembre à mai de l'année suivante. Le cours se déroule sur environ 62 jours. Sous réserve d'adaptations éventuelles.

Le cours pilote en allemand débutera le 16 septembre 2024 et se terminera le 23 mai 2025.

Une classe francophone devrait en principe ouvrir à Sion à l'automne 2025.

Certification

Le cours dure un an, à l'issue duquel les candidats reçoivent un certificat reconnu au niveau européen et correspondant au niveau acquis pendant le cours. Un certificat de réussite du cours sera également délivré.



Contrat et salaire

Le contrat de travail conclu doit respecter les conditions suivantes, conformément aux prescriptions contenues dans l'article 45 de la Convention nationale du secteur principal de la construction en Suisse (CN) et de l'article 18 de la Convention cantonale de travail du secteur principal de la construction du canton du Valais (CCT):

- Contrat écrit
- Durée maximum de 12 mois
- Inscription obligatoire au cours de langue
- Indication du salaire convenu
- Mineurs (-18 ans): salaire minimum mensuel de CHF 1'200.-
- Adultes: salaire minimum mensuel compris dans une fourchette de CHF 1'200.- à CHF 3'200.- selon la situation personnelle de chacun (personnes à charge, situation familiale, pratiques professionnelles, âge, formation)

Attention: si le travailleur ne débute pas de formation AFP, CFC ou une formation «article 32», au terme de son contrat, et que ce dernier est reconduit, alors le salaire minimum de la classe C est dû.

Tous les contrats seront supervisés par la Commission professionnelle paritaire.

Commission professionnelle paritaire du secteur principal de la construction
Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

Coûts de la formation

Les coûts de la formation sont pris en charge par l'entreprise. L'Association Valaisanne des Entrepreneurs et le Fonds paritaire du secteur principal de la construction soutiennent la formation.

	Entreprise membre AVE	Entreprise non membre AVE	Autres entreprises
Coûts effectifs	CHF 9'000.00	CHF 9'000.00	CHF 9'000.00
Participation AVE: 30%	CHF 3'000.00	—	—
Participation Fonds paritaire du secteur principal de la construction VS	CHF 3'500.00	CHF 3'500.00	—
Coût par candidat.e	CHF 2'500.00	CHF 5'500.00	CHF 9'000.00

Les montants s'entendent sans la TVA de 8.1%.

Lieu de la formation

Berufsfachschule Oberwallis
Gewerbstrasse 2, 3930 Visp

Inscription et annonce des postes disponibles

Association Valaisanne des Entrepreneurs

Formation

Rue de l'Avenir 11, 1950 Sion

formation@ave-wbv.ch

www.ave-wbv.ch



Contact



Kilian Lötscher
Allemand
027 327 32 26



Maribel Fumeaux
Français
027 327 32 51